

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 22 juin 2021.

L'avis de convocation à cette séance a été notifié aux membres du conseil le 17 juin 2021 tel que requis par le Code municipal du Québec.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M <sup>me</sup>	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup>	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, et M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-183**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Attendu qu'en vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, il est prévu que lors d'une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Attendu que tous les membres du conseil sont présents.

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-184**

Sujet : Intégration du développement local et régional

Attendu qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Domaine-du-Roy peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 126.4 de cette loi, la MRC peut confier à un organisme sans but lucratif l'exercice de certains pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM;

Attendu qu'en juillet 2016, la MRC a conclu une entente de cinq ans avec le CLD Domaine-du-Roy afin de lui confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM;

Attendu que dans le contexte de la fin de l'entente intervenue avec le CLD Domaine-du-Roy, un mandat a été confié à la firme Trigone afin d'analyser la gestion de la compétence de la MRC en matière de développement local et régional;

Attendu qu'à la suite des conclusions du rapport du consultant, la MRC souhaite dorénavant exercer à l'interne de son organisation les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que le conseil de la MRC souhaite mettre en place un comité de transition composé à parts égales d'élus et de représentants du milieu socioéconomique du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier au CLD Domaine-du-Roy, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la MRC du Domaine-du-Roy assumera à l'interne les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales.

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, le maire de Roberval, M. Sabin Côté, le maire de Saint-Félicien, M. Luc Gibbons, et M<sup>me</sup> Cindy Plourde, mairesse de la Municipalité de Saint-François-de-Sales, sont nommés à titre de représentants de la MRC au comité de transition.

Que le directeur général est autorisé à réaliser les démarches nécessaires afin que l'intégration soit effective le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-185**

Sujet : Nomination – Comité de développement et connaissances de Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean

Attendu la volonté exprimée par Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean de former un comité de développement et connaissances régional;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC du Domaine-du-Roy à ce nouveau comité;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Alexandre Danieli, conseiller en développement touristique, au comité de développement et connaissances régional de Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-186**

Sujet : Mandat Pulsar informatique inc. – Équipements de réseautique

Attendu le plan d'action visant à moderniser et améliorer la fiabilité du réseau de fibres optiques et le réseau informatique de la MRC du Domaine-du-Roy qui dessert l'ensemble des organisations municipales du territoire;

Attendu la deuxième phase de ce projet qui consiste à remplacer les commutateurs principaux de chaque municipalité et de les bonifier par l'ajout de routeurs avec LTE pour assurer une redondance en cas de coupure du réseau de fibres;

Attendu la proposition de Pulsar informatique inc. pour la gestion et la configuration de ce projet, et ce, d'une somme de 24 650 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers de poursuivre l'implantation de la deuxième phase du projet de modernisation et d'amélioration de la fiabilité du réseau de fibres optiques et informatique de la MRC du Domaine-du-Roy en accordant le mandat de gestion et de configuration à Pulsar informatique inc., et ce, pour une somme de 24 650 \$ plus taxes.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-187**

Sujet : Octroi de mandat – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a lancé un appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de ses locaux;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu quatre soumissions conformes;

Attendu que la meilleure proposition provient de Constructions Unibec inc., et ce, pour une somme de 1 990 950 \$ plus taxes;

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis, le 22 juin 2021, une confirmation que le projet est admissible à une aide financière de 1 624 740 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de réalisation du projet des travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC à Constructions Unibec inc., et ce, pour une somme de 1 990 950 \$ plus les taxes.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-188**

Sujet : Approbation de projets – Politique de retour sur les taxes et les locations de terrains en territoire non organisé

Attendu la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature mise en place pour le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu les demandes déposées par les villégiateurs pour la réalisation de différents projets dans chacun des secteurs de villégiature définis par la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature en 2021;

Attendu l'analyse et les recommandations effectuées par les permanents de la MRC du Domaine-du-Roy relativement aux différents projets déposés et à la bonification des sommes disponibles à même les fonds provenant du Programme d'aménagement durable des forêts et des fonds réservés du TNO pour les traverses de cours d'eau;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les montants recommandés d'aide financière à la suite de l'analyse des différents projets déposés dans le cadre de la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2021, et ce, pour une somme de 197 999 \$.

Point n° 17 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-189**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Luc Gibbons, la séance est levée.

---

Yanick Baillargeon  
Préfet

---

Mario Gagnon  
Directeur général